

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DE DEFENSE
CONTRE LA MER AGON-COUTAINVILLE CENTRE ET
NORD

Siège social : Mairie d'AGON COUTAINVILLE 50230

Agon Coutainville, le 03/07/2024

Le Président de l'Association Syndicale

à
Mesdames et Messieurs les Propriétaires
de l'Association Syndicale Autorisée de défense
contre la Mer d'Agon Coutainville Centre et Nord

CONVOCACTION A L'ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES

L'Assemblée des Propriétaires de l'Association Syndicale Autorisée de défense contre la Mer d'Agon Coutainville Centre et Nord se tiendra **le LUNDI 05 AOÛT 2024 à 9H00** à l'Espace Culturel d'Agon Coutainville.

Les personnes dont les propriétés sont comprises dans le périmètre syndical sont invitées à assister à cette Assemblée Générale.

Conformément à l'article 12 des statuts approuvés le 1^{er} janvier 2012, **l'Assemblée des Propriétaires se déroulera sur une date unique**. Si le quorum n'est pas atteint au cours de la première assemblée, une seconde se tiendra à 10h, dès la constatation que cette condition n'est pas remplie. Cette seconde assemblée pourra alors délibérer valablement sur le même ordre du jour, sans condition de quorum.

Désignation d'un secrétaire de séance et de deux assesseurs pour le dépouillement du vote.

A l'ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 2 août 2023
- 2) Compte-rendu financier (voir au verso).
- 3) Activité de l'Association.
- 4) Election du quart sortant du Syndicat.
- 5) Questions diverses.

Les propriétaires qui ne pourraient assister à cette assemblée ont la possibilité de se faire représenter en remplissant et en signant le pouvoir joint à la présente convocation et en l'adressant au propriétaire de leur choix présent à cette assemblée, ou au Président de l'A.S.A de la digue, mairie, 50230 Agon Coutainville.

Vous pouvez, par ailleurs, sous votre signature, faire part de vos suggestions pour ce qui concerne l'ASA.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Jacques SAINT-CRICO, Président

✂.....

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DE DEFENSE CONTRE LA MER AGON-COUTAINVILLE CENTRE ET NORD

PROCURATION ET POUVOIR

Je soussigné

Propriétaire à la Plage d'Agon Coutainville à l'adresse :

Donne par la présente, **procuration et pouvoir** à:

M.

Propriétaire de l'asa à l'adresse :

Pour me représenter à **l'Assemblée des Propriétaires du lundi 05 août 2024**

Et de prendre en mon nom toutes décisions en ce qui concerne l'ordre du jour.

A _____, le _____
Signature précédée de:
« Lu et approuvé, bon pour pouvoir »

I - ELECTION DES SYNDICS:

Le groupe n°2 est soumis à réélection en 2024. Il est composé de M Hervé FRANCOIS (se représente), M Antoine ALEXANDRE (se représente) et M. Jean ROUVIERE (se représente).

Nous devons aussi faire face à la démission de M Olivier LECLERC.

Les personnes candidates sont priées de renvoyer le coupon ci-dessous **avant le Lundi 22 Juillet 2024** à l'adresse :

ASA de la digue centre Mairie 50230 Agon Coutainville
ou à l'adresse mail de l'A.S.A. : asadiguecentrecoutainville@gmail.com

CANDIDATURE AU POSTE DE SYNDIC

Je soussigné _____ propriétaire à l'adresse suivante

Déclare être **CANDIDAT** à l'élection de **SYNDIC de l'A.S.A. de la digue centre et nord d'Agon Coutainville**

Date et signature

✂.....

II - COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Section de fonctionnement

DEPENSES	Prévu	Réalisé	RECETTES	Prévu	Réalisé
Charges à caractère			Taxes syndicales	60 000,00	67 665,43
Général	687 753,27	18 453,73	Autres recettes		147,18
Frais de personnel	11 000,00	9 372,45	Résultat antérieur	642 253,27	
Autres Charges	3 500,00	1 527,27			
TOTAUX	702 253,27	29 353,45	TOTAUX	702 253,27	67 812,61

EXCEDENT GENERAL : 680 712,43 euros

QUESTIONS DIVERSES

1 - Rappel : Le calcul de la taxe syndicale est révisé chaque année en fonction de la variation du revenu cadastral de l'année précédente. Tous renseignements peuvent être obtenus à l'adresse mail suivante :

asadiguecentrecoutainville@gmail.com

2 – Cession de biens: Conformément aux statuts et dans leur intérêt, les propriétaires ou leur notaire, sont priés d'informer l'Association Syndicale de tous changements de situation (vente, donation, changement d'adresse, etc.).

Le bureau se joint à moi pour vous souhaiter un agréable séjour.

Le président : Jacques SAINT - CRICQ